



Paraissant
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général
Ronald Saint Jean

181^e Année - Spécial N° 3-C

PORT-AU-PRINCE

Lundi 9 Février 2026

SOMMAIRE

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ POURVOYANT LA COMMUNE DE PÉTION-VILLE
D'UNE COMMISSION MUNICIPALE CHARGÉE DE GÉRER SES INTÉRÊTS
JUSQU'AUX PROCHAINES ÉLECTIONS

NUMÉRO SPÉCIAL

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ POURVOYANT LA COMMUNE DE PÉTION-VILLE
D'UNE COMMISSION MUNICIPALE CHARGÉE DE GÉRER SES INTÉRÊTS
JUSQU'AUX PROCHAINES ÉLECTIONS

LE CONSEIL DES MINISTRES

Vu la Constitution de la République ;

Vu le Décret du 1^{er} février 2006 fixant le cadre général de la Décentralisation ainsi que les principes d'organisation et de fonctionnement des Collectivités territoriales haïtiennes ;

Vu le Décret du 1^{er} février 2006 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la Commune ;

Vu le Décret du 22 juillet 2015 identifiant et établissant les limites territoriales des Départements, des Arrondissements, des Communes et des Sections communales de la République d'Haïti ;

Vu le Décret du 7 février 2026 plaçant le Pouvoir Exécutif sous l'égide du Conseil des Ministres au regard de la vacance de la Présidence de la République ;

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir la Commune de Pétion-Ville d'une Commission Municipale chargée de gérer ses intérêts jusqu'aux prochaines élections ;

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales ;

Et après délibération ;

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Sont nommés pour administrer la Commune de Pétion-Ville, Département de l'Ouest, jusqu'aux prochaines élections, les citoyens dont les noms suivent :

1. Kesner NORMIL, Président;
2. Staco AMAZAN, Membre ;
3. Marie Geralda NELSON, Membre.

Article 2.- Une ampliation du présent Arrêté sera remise à chacun des intéressés.

Article 3.- Le présent Arrêté sera publié et exécuté à la diligence du Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 7 février 2026, An 223^e de l'Indépendance.

Par le Conseil des Ministres :

Le Premier Ministre



Alix Didier FILS-AIMÉ

Le Ministre de l'Économie et des Finances a.i.



Alix Didier FILS-AIMÉ

Le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales



Paul Antoine BIEN-AIME

Le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique



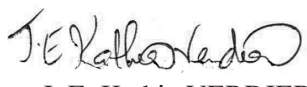
Patrick PÉLISSIER

Le Ministre des Affaires Étrangères et des Cultes



Jean-Victor Harvel JEAN-BAPTISTE

La Ministre des Haïtiens vivant à l'étranger



J. E. Kathia VERDIER

La Ministre de la Planification et de la Coopération Externe



Marie D. A. Ketleen FLORESTAL

Le Ministre de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural



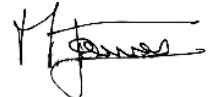
Vernet JOSEPH

Le Ministre des Travaux Publics, Transports et Communications



Raphaël HOSTY

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie



James MONAZARD

Le Ministre du Tourisme



John Herrick DESSOURCES

Le Ministre de l'Environnement



Moïse JEAN-PIERRE Fils

Le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle



Augustin ANTOINE

Le Ministre de la Culture et de la Communication



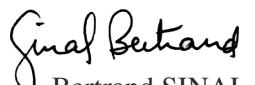
Patrick DELATOUR

Le Ministre des Affaires Sociales et du Travail



Georges Wilbert FRANCK

Le Ministre de la Santé Publique et de la Population



Bertrand SINAL

La Ministre de la Condition Féminine et des Droits de la Femme



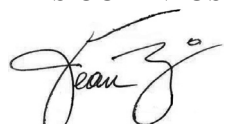
Pédrica SAINT JEAN

Le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique



Niola Lynn Sarah DEVALIS OCTAVIUS

Le Ministre de la Défense



Jean Michel MOÏSE

AVIS RELATIF AU TARIF DE L'ABONNEMENT ANNUEL 2026

La Direction Générale des Presses Nationales d'Haïti avise ses aimables clients qu'en raison de l'augmentation substantielle des prix des matières premières et d'autres intrants importés, elle se trouve dans l'obligation d'ajuster le tarif de l'abonnement annuel du Journal Officiel de la République.

NUMÉRO ORDINAIRE

LES NUMÉROS SPÉCIAUX N'EN FONT PAS PARTIE

Le Moniteur
JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE

INSTITUTION :
 PARTICULIER (NOM - PRÉNOM) :
 ADRESSE :
 PHONE : EMAIL :
 ANNÉE : N.B. PRIÈRE D'ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES

Coupon à retourner : Presses Nationales d'Haïti, siège du Journal officiel de la République
 231 - 233, rue du Centre, Port-au-Prince, HT6110 • 61, rue Goulard, Pétion-Ville, HT6141
 B.P. : 1746 • Tél. : (509) 4051-5242 / 4051-5244 / 4051-5249 / 2941-7909
 www.pressesnationalesdhaïti.ht • E-mail : dc.pressesnationalesdhaïti@gmail.com

ABONNEMENT ANNUEL
35,000 GDES+10 % TCA
 QTE MONTANT TOTAL

RESPONSABLE :

NUMÉRO SPÉCIAL

HORMIS LES NUMÉROS SPÉCIAUX DE PLUS DE SOIXANTE (60) PAGES

Le Moniteur
JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE

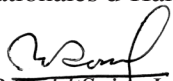
INSTITUTION :
 PARTICULIER (NOM - PRÉNOM) :
 ADRESSE :
 PHONE : EMAIL :
 ANNÉE : N.B. PRIÈRE D'ÉCRIRE EN LETTRES MAJUSCULES

Coupon à retourner : Presses Nationales d'Haïti, siège du Journal officiel de la République
 231 - 233, rue du Centre, Port-au-Prince, HT6110 • 61, rue Goulard, Pétion-Ville, HT6141
 B.P. : 1746 • Tél. : (509) 4051-5242 / 4051-5244 / 4051-5249 / 2941-7909
 www.pressesnationalesdhaïti.ht • E-mail : dc.pressesnationalesdhaïti@gmail.com

ABONNEMENT ANNUEL
35,000 GDES+10 % TCA
 QTE MONTANT TOTAL

RESPONSABLE :

Comptant déjà sur votre collaboration habituelle, la Direction Générale des Presses Nationales d'Haïti vous prie de bien vouloir agréer ses salutations distinguées.


 Ronald Saint Jean
 Directeur Général

Achevé d'imprimer par Presses Nationales d'Haïti - Port-au-Prince
 ISSN : 1683-2930 • Dépôt légal : 85-01-027 Bibliothèque Nationale d'Haïti
 ©Tous droits réservés 2026